



COMMUNIQUE DE PRESSE

Tikehau Capital met en œuvre la procédure de retrait obligatoire portant sur les actions et les ORNANE de Salvepar

Paris, le 1^{er} mars 2017 – Suite au succès de son offre publique, Tikehau Capital met en œuvre la procédure de retrait obligatoire portant sur les actions et les ORNANE de Salvepar.

Au terme de son offre publique visant les actions et les ORNANE de Salvepar clôturée le 22 février 2017 dont les résultats définitifs ont été publiés le 27 février 2017, Tikehau Capital détient 99,14% du capital et 99,19% des droits de vote de Salvepar et 99,09% de la somme des actions Salvepar existantes et des actions Salvepar susceptibles d'être créées du fait de l'exercice éventuel du droit à l'attribution d'actions des ORNANE émises par Salvepar.

Suite au succès de l'offre publique, Tikehau Capital procédera, le 6 mars 2017, au retrait obligatoire de toutes les actions ordinaires Salvepar et de toutes les ORNANE Salvepar qui n'ont pas été apportées à l'offre publique, tel qu'indiqué dans l'avis publié par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») ce jour.

Ce retrait obligatoire portera sur toutes les actions ordinaires et ORNANE Salvepar qui n'ont pas été apportées à l'offre publique, soit 63 901 actions ordinaires Salvepar représentant 0,86% du capital de Salvepar et 3 837 ORNANE Salvepar représentant 0,16% des ORNANE émises par Salvepar en circulation.

Le montant de l'indemnisation versée dans le cadre du retrait obligatoire sera égal au prix de l'offre publique d'achat subsidiaire, soit 55,30 euros par action et 61,63 euros plus le coupon couru de 0,18 euros par ORNANE Salvepar.

À la clôture des comptes des affiliés par Euroclear France, les établissements dépositaires teneurs de comptes demanderont à Société Générale Securities Services le paiement de l'indemnisation pour les actions et ORNANE en compte dans leurs livres n'ayant pas été apportées à l'offre publique, puis créditeront les comptes des détenteurs des actions et ORNANE Tikehau Capital de l'indemnisation leur revenant. Société Générale Securities Services a été désigné par Tikehau Capital comme teneur de compte conservateur pour centraliser les opérations d'indemnisation.

Les fonds correspondant à l'indemnisation des actions et ORNANE Salvepar qui n'auront pas été

réclamés par les établissements dépositaires pour le compte des ayants droit seront conservés chez Société Générale Securities Services pendant dix ans à compter du retrait obligatoire et versés à la Caisse des Dépôts et Consignations à l'expiration de ce délai. Ces fonds pourront être réclamés à tout moment par leurs ayants droit sous réserve de la prescription trentenaire au profit de l'Etat.

Les actions et ORNANE Salvepar seront radiées de la cote sur Euronext à Paris, avant l'ouverture du marché, le 6 mars 2017, date de mise en œuvre du retrait obligatoire.

La note d'information visée par l'AMF est disponible sur les sites internet respectifs de l'AMF (www.amf-france.org) et de Tikehau Capital (www.tikehaucapital.com), et peut également être obtenue sans frais et sur simple demande auprès de :

Tikehau Capital
32 rue de Monceau
75008 Paris
France

BNP Paribas
4 rue d'Antin
75002 Paris
France

Crédit Agricole Corporate
and Investment Bank
12 place des Etats-Unis
92120 Montrouge
France

Le présent communiqué est établi et publié conformément aux dispositions de l'article 237-16 III du règlement général de l'AMF et de son instruction n°2006-07 relative aux offres publiques d'acquisition.

À propos de Tikehau Capital:

Tikehau Capital est un groupe de gestion d'actifs et d'investissement qui gère environ 10 milliards d'euros d'actifs. Le groupe investit dans différentes classes d'actifs (dette privée, immobilier, investissement en capital, stratégies liquides), notamment au travers de Tikehau IM, sa filiale de gestion d'actifs qui opère pour le compte d'acteurs institutionnels et privés. Contrôlé par son management, aux côtés de partenaires institutionnels de premier rang, Tikehau Capital compte 170 collaborateurs au sein de ses bureaux actuellement situés à Paris, Milan, Bruxelles, Londres et Singapour.

www.tikehaucapital.com

Contacts Presse :

Tikehau Capital : +33 1 40 06 18 40
Julien Sanson - jsanson@tikehaucapital.com

Image 7 : +33 1 53 70 74 70
Grégoire Lucas - glucas@image7.fr
Leslie Jung - ljung@image7.uk.com

Informations importantes

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France.

La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Tikehau Capital décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.